



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/ 57

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

OBJET :

Examen scellé
DCNS/M/ROBIN/5

PROCES – VERBAL

D103

L' An deux mil onze, -----
Le dix février-----
à quatorze heures -----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.-----

---Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale----

---Procédons à l'analyse du scellé DCNS/M/ROBIN/5 contenant un ensemble de documents liés à la Malaisie, constitué lors de la perquisition des locaux de DCNS.----

---Précisons que ce scellé contient certains documents rédigés en langue anglaise dont nous procédons à la traduction nécessaire à nos constatations.---

---Constatons les éléments suivants :-----

---**Cotes 1 à 112** : un accord de consortium Malaisie signé le 05/06/2002 entre DCN INTERNATIONAL représentée par Philippe JAPIOT, Président et IZAR représentée par José Antonio CASANOVA, Président. -----

---Dont acte,---

